



HAL
open science

Le “ raccrochage ” ségrégatif des jeunes sans diplôme

Joël Zaffran

► **To cite this version:**

Joël Zaffran. Le “ raccrochage ” ségrégatif des jeunes sans diplôme. Revue française de pédagogie, 2022, 214, pp.71-84. 10.4000/rfp.11322 . halshs-03752668

HAL Id: halshs-03752668

<https://shs.hal.science/halshs-03752668v1>

Submitted on 17 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le « raccrochage » ségrégatif des jeunes sans diplôme

Joël Zaffran

Le droit au retour en formation des jeunes sans diplôme est une disposition du plan national de lutte contre la pauvreté. Ce droit garantit un « raccrochage » dans des dispositifs de deux ordres. Le premier est professionnalisant. Il inclut notamment les dispositifs « Deuxième chance » dont font partie l'École de la deuxième chance et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi. Leur objectif est, dans la mesure du possible, l'accès rapide des jeunes au marché du travail. Le second est scolaire. Il vise un retour à l'école dans une structure de retour aux études scolaires de type microlycée. L'objectif est la préparation aux épreuves du baccalauréat. Deux questions sont au départ de l'article : qui sont les « décrocheurs » qui retournent en formation, et comment expliquer la nature scolaire ou professionnalisante de leur « raccrochage » ? Pour y répondre, nous nous appuyons sur les travaux qui mesurent les inégalités scolaires dans le contexte socio-économique de la relation diplôme-emploi et concluent à des mises à l'écart subies ou choisies des élèves en fonction des filières et des établissements. Notre enquête par questionnaires met en lumière une relative homogénéité des profils des jeunes selon le dispositif. Elle montre que la nature scolaire ou professionnalisante du « raccrochage » est en rapport avec les caractéristiques scolaires et sociales des jeunes. De ce point de vue, le « raccrochage » est ségrégué.

Mots-clés (TESE) : décrochage scolaire, retour à la formation, inégalité sociale, programme à vocation professionnelle

Le retour en formation des jeunes sans diplôme fait partie d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Weixler, 2014)¹. Adossée aux principes républicains de justice en matière d'éduca-

tion et de formation, l'obligation de formation des 16-18 ans est présentée comme une mesure phare de la lutte contre les effets du « décrochage » scolaire sur l'insertion sociale et professionnelle. Elle est assimilée à une « arme efficace pour se prémunir durablement des à-coups liés à l'insertion et à l'évolution professionnelle » (Charrière & Roger, 2020, p. 17). C'est dans ce contexte que nous avons mené une enquête par entretiens sur le retour aux études des jeunes sans

¹ L'auteur remercie les reviewers et le comité de rédaction de la RFP pour la qualité de leurs remarques. Il remercie aussi les adultes qui ont facilité le terrain, et les jeunes qui ont accepté de répondre au questionnaire.

diplôme. Parmi les entretiens, celui réalisé avec le proviseur d'un lycée incluant une structure de retour à l'école (SRE), plus précisément un microlycée (ML) pour « décrocheurs » en retour aux études, est au départ de cet article. Après avoir présenté la SRE et les origines de sa création, le chef d'établissement pointe la vacance des places en internat réservées aux jeunes en retour aux études. La majorité des jeunes n'ont pas recours à l'offre d'hébergement du lycée alors même que leur adresse de résidence est éloignée de l'établissement. L'explication donnée par le chef d'établissement est l'installation du jeune dans un logement loué par les parents et proche du lycée. Autrement dit, les parents assument les coûts environnementaux du « raccrochage » scolaire de l'enfant. Cette explication heurtait le constat, tiré de notre enquête, de la faiblesse de ressources économiques comme un frein au retour en formation des jeunes en rupture précoce de formation initiale, à telle enseigne que le choix pour un dispositif « Deuxième chance » (DDC) à visée professionnalisante (dont l'École de la deuxième chance – E2C – et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi – EPIDE – font partie) provient des compensations financières (allocation mensuelle et prime d'assiduité) versées aux jeunes au titre de stagiaires de la formation professionnelle. Ce que l'enquête qualitative a montré, en l'occurrence qu'en plus d'une dimension scolaire (Bernard, 2018) le recours des jeunes aux dispositifs de remédiation du « décrochage » a une dimension économique, une enquête quantitative peut-elle l'objectiver en y apportant des éléments plus précis sur les différences entre les jeunes sans diplôme selon le dispositif de retour en formation dans lequel ils sont, et qui seraient dues à autre chose que leur niveau scolaire ? C'est la question de départ.

Un « raccrochage » ségrégué ?

La question de départ a deux intérêts. Le premier intérêt est d'éclairer un point aveugle des recherches sur les parcours des « décrocheurs » scolaires. Un état de l'art met en lumière le nombre important de travaux sur les causes du « décrochage » (Janosz, Le Blanc, Boulerice *et al.*, 2000 ; Bouhia, Garrouste, Lebrère *et al.*, 2011 ; De Witte, Cabus, Thyse *et al.*, 2013 ; Afsa, 2013) et ses raisons (Glasman & Cœuvard, 2004 ; Millet & Thin, 2005 ; Bernard, 2011 ; Douat, 2011 ; Zaffran, 2014). Il montre aussi que les recherches sur le « raccrochage » sont à la fois nettement moins courantes et d'approches essentiellement compréhensives (Houdeville,

2015 ; Zaffran & Vollet, 2016). Il existe donc un manque de connaissances des facteurs du « raccrochage » en général, et des déterminants du retour en formation dans un dispositif plutôt qu'un autre en particulier. Le second intérêt est de montrer que le retour en formation des jeunes sans diplôme est justifiable d'une analyse en des termes ségrégatifs en ce sens où des écarts existent entre les principes guidant l'action et les résultats. Cela voudrait dire que la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sur laquelle se fonde le « raccrochage » fait de la faiblesse des ressources économiques un vecteur de séparation des jeunes sans diplôme. En conséquence de quoi les objectifs officiels d'égalité des chances et le droit à parcours de formation pour tous les jeunes, qui sont deux principes faisant partie explicitement des engagements phares de cette stratégie², sont contraires aux buts effectivement atteints. Quand le « raccrochage » est un retour aux études dans un ML, l'objectif est que les jeunes passent le baccalauréat. Quand il se fait dans un dispositif professionnalisant « Deuxième chance », l'objectif est l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences ajustées à un projet professionnel en prélude à des emplois peu qualifiés (Tiffon, Moatty, Glaymann *et al.*, 2018). Le « raccrochage » n'étant pas de même nature et n'ayant pas potentiellement la même issue, le droit au retour en formation est assimilable à la ségrégation dans les systèmes de formation à deux conditions (Merle, 2012, p. 4-5) : la première est qu'une séparation sociale existe entre les jeunes sans diplôme, le deuxième est que les conséquences de cette séparation soient replacées dans le contexte général d'insertion professionnelle des jeunes marqué par l'amplification de la concurrence à l'entrée sur le marché du travail. Il faut donc remettre le « raccrochage » scolaire et professionnalisant dans une perspective d'évolution de la relation diplôme-emploi et de handicap de l'absence de titre scolaire.

Le retour en formation des jeunes sans diplôme est un problème indissociable des effets supposés de la nature du dispositif sur les trajectoires « post-raccrochage » (notamment les trajectoires d'emploi), d'autant que les jeunes sans diplôme ayant participé à notre enquête ont des attentes claires et fortes envers le dispositif dans lequel ils sont : 60 % des jeunes en

2 Voir en ligne : <<https://www.education.gouv.fr/strategie-de-prevention-et-lutte-contre-la-pauvrete-les-mesures-pour-la-jeunesse-9779>> (consulté le 10 juin 2021).

Encadré 1. Les voies du « raccrochage » et d'accès à l'emploi

Le « raccrochage » et l'accès à l'emploi des jeunes mobilisent un ensemble relativement vaste d'aides, contrats, plans et formations destinés aux jeunes sans diplôme et éloignés de l'emploi (Cour des comptes, 2016). Il existe plusieurs voies de « raccrochage » : l'aide directe à l'emploi, des dispositifs d'accompagnement à l'emploi financés par l'État, des structures associatives d'accompagnements des jeunes en difficulté d'insertion financées par les régions, des plans locaux d'insertion financés par les collectivités territoriales. L'article resserre la focale sur deux voies de « raccrochage ». La première est scolaire. Le « raccrochage » se fait dans une SRE qui prépare aux épreuves du baccalauréat, souvent un baccalauréat de série littéraire, sciences économiques et sociales ou un baccalauréat technologique. Le microlycée (ML) est une SRE qui se présente comme une solution alternative au lycée traditionnel. Les méthodes pédagogiques innovantes et l'individualisation y sont plus poussées que dans un établissement traditionnel. Il redonne aux jeunes sans diplôme le statut d'élève, mais en « faisant l'école autrement » (voir Pirone & Rayou, 2012). La seconde est professionnalisante. Le « raccrochage » se fait dans un DDC (l'E2C et l'EPIDE en font partie) dont la particularité est d'être fortement mis à contribution pour lutter contre les effets du « décrochage » scolaire par des actions de remobilisation et de préqualification des jeunes (voir Denecheau, Houdeville & Mazaud, 2015). Dans la mesure où le DDC est traversé par la logique d'activation des politiques d'insertion et que son évaluation se fonde en grande partie sur son aptitude à insérer les jeunes, l'E2C et l'EPIDE ont pour objectif de mettre rapidement sur le marché du travail les jeunes éloignés de l'emploi. L'E2C, inscrite dans le code de l'éducation, se présente comme un service public régional de la formation professionnelle proposant une formation aux 16-25 ans sans qualification ou diplôme professionnel. Elle se singularise par des stages fréquents en entreprise et une formation individualisée au terme de laquelle les jeunes reçoivent une attestation des compétences acquises. Comme l'E2C, l'EPIDE a un objectif d'insertion professionnelle rapide, mais par un accompagnement d'inspiration militaire (Zaffran, 2014).

DDC en attendent un travail (et 31 % une formation)³, et logiquement 87 % des jeunes en ML en attendent un diplôme scolaire⁴. Pour mesurer ces effets, il aurait fallu mener une enquête longitudinale de suivi de cohortes à la sortie de chaque dispositif. Ne disposant pas des moyens pour mener ce type d'enquête, on peut s'appuyer sur les données disponibles⁵, mais sans perdre de vue l'hypothèse dualiste du système d'emplois du marché du travail primaire et secondaire (Berger & Piore, 1980, cités par Dubar, 1987, p. 166). Sur le premier marché, les formes d'organisation du travail et l'importance de la technologie privilégient la stabilité d'emploi. Elles accroissent aussi la valeur donnée aux diplômes ainsi qu'aux apprentissages abstraits. Sur le second marché, l'expérience du travail est dominée par les apprentissages concrets, l'instabilité dans l'emploi, l'absence de carrière et la précarité. Pour Dubar (1987), cette dualisation induit une absence de système unifié et stratifié de socialisation professionnelle. Pour ce qui concerne le « raccrochage », elle met en exergue d'abord les fonctions distinctes dévolues aux dispositifs de retour en formation selon qu'ils sont attachés

aux apprentissages *on the job* ou aux apprentissages académiques. Elle permet ensuite d'anticiper les trajectoires d'emploi des jeunes sans diplôme selon le dispositif puisque le « raccrochage » scolaire est susceptible de favoriser l'entrée plus facile quoique plus tardive dans le marché primaire alors que le « raccrochage » professionnalisant soit ne peut rien contre le surchômage des jeunes sans diplôme soit les conduit à occuper un emploi plus rapidement, mais parmi les plus précaires du marché secondaire⁶. En ce qui concerne le retour aux études scolaires des jeunes sans diplôme, l'étude de Gofette et Recotillet (2014) souligne d'abord qu'un jeune non diplômé sur quatre obtient un diplôme (toutes voies confondues : « raccrochage » scolaire, alternance, VAE, etc.) au cours des sept premières années de vie active, ensuite qu'ils ne sont que 7 % à être en « raccrochage » scolaire, enfin et surtout que le diplôme obtenu à la suite d'un retour aux études a eu un effet positif sur l'insertion professionnelle pour 40 % des jeunes au chômage ou inactifs avant d'obtenir un titre scolaire. Cela signifie que le diplôme a un effet tangible sur les trajectoires d'emploi à la sortie du « raccrochage » scolaire, mais aussi que l'absence de diplôme reste un handicap à la sortie du

3 6 % en attendent un diplôme scolaire (ce qui n'est pas la fonction des DDC), et 3 % n'en attendent rien de particulier.

4 7 % en attendent un travail, et 6 % n'en attendent rien de particulier.

5 L'EPIDE et l'E2C annoncent sur leur site entre 50 % et 60 % de « sorties positives », sachant que l'information est imparfaite puisque celles-ci recouvrent les contrats de plus de deux mois ou la reprise d'une formation qualifiante.

6 Cela ne veut pas dire que les diplômés évitent le marché secondaire, les enquêtes *Génération* du Céreq montrant que c'est la nature et le niveau du diplôme plus que le diplôme en soi qui ont le plus d'effet sur les trajectoires d'emploi. Néanmoins, ces mêmes enquêtes soulignent que le maintien aux marges de l'emploi reste très marqué parmi les jeunes sans diplôme (Henrard & Ilardi, 2017).

Tableau 1. Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2017. Données annuelles de 2007 à 2017

Niveau de diplôme	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale	Ensemble
Sans diplôme, CEP, brevet	48,4	37,4	14	17
Bac, CAP, BEP	24,1	15,1	7,6	10
Bac +2 ou plus	8,8	5,1	4,2	5,2
Ensemble	17,8	12	7,6	9,4

Lecture : en 2017, 8,8% des personnes actives âgées de 15 ans ou plus, ayant un diplôme de niveau bac +2 ou plus et ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

dispositif professionnalisant. Le « raccrochage » professionnalisant augure l'entrée sur un marché du travail qui sanctionne l'absence de diplôme soit par un éloignement durable de l'emploi soit par un salariat incertain et d'exécution difficile (Couppié, Dupray, Epiphane *et al.*, 2018).

Ces éléments de cadrage ne signifient pas que tous les jeunes en « raccrochage » scolaire obtiendront le baccalauréat (les SRE, à l'instar des lycées traditionnels, n'atteignant pas 100% de réussite), ni que la poursuite d'études supérieures garantira à tous une insertion professionnelle durable, qui plus est sur le marché primaire. De même, si l'entrée sur le marché du travail est plus difficile pour les jeunes sans diplôme, cela ne signifie pas que certains n'auront pas une insertion professionnelle à la sortie d'un dispositif de préqualification professionnelle. En revanche, ils montrent que le droit au retour en formation propose la voie de l'*academic training first* et du *first fast work*, chacune contenant une probabilité (par définition une anticipation du caractère vraisemblable d'un événement) plus ou moins grande de conduire à une insertion professionnelle. Dans le premier cas, la formation est longue et académique. Elle accroît la probabilité d'accéder à un emploi qualifié bien que tardif. Dans le second cas, la formation est courte et professionnalisante. Elle escompte un accès à l'emploi rapide mais peu qualifié. En conséquence de quoi le « risque » de précarité est plus élevé pour les jeunes en DDC qu'en ML. À ce titre, le tableau 1 montre que le diplôme protège du chô-

mage (le taux de chômage diminue à mesure que le niveau de diplôme augmente).

Les voies du retour en formation dépendent aussi du niveau scolaire, la condition d'accès au ML étant un abandon des études en cours de scolarité au lycée, et du niveau économique puisque le fait d'emprunter une voie plutôt qu'une autre suppose des ressources pour compenser les coûts du « raccrochage » (logement, transport, etc.). Or, comme le montrent Bernard et Michaut (2018), elles sont inégalement distribuées puisque le « raccrochage » scolaire est plus fréquent parmi les enfants d'indépendants, de cadres supérieurs ou de professions intermédiaires alors que les jeunes n'ayant pas renseigné la profession de leur père parce qu'elle est inconnue ou que le père est décédé sont plus souvent au chômage ou en inactivité. Si l'intensité du risque sur la trajectoire « post-raccrochage » dépend de la nature du dispositif, la question qui devient centrale est de savoir si des différences parmi les jeunes sans diplôme expliquent la nature du dispositif dans lequel ils sont. Y répondre permettra, pour reprendre la distinction de Merle (2009, 2012), de voir si le « raccrochage » réduit (égalitarisme) ou déplace (ségrégation) les écarts entre les jeunes en fonction des dispositifs dans lesquels ils sont⁷.

7 La « ségrégation scolaire » est un processus de séparation voulue ou subie des élèves. Elle se fonde sur le sexe, l'origine ethnique, les compétences scolaires ou l'origine sociale (Merle, 2012).

Encadré 2. Méthodologie de l'enquête et présentation de l'échantillon

Un questionnaire a été diffusé auprès des jeunes inscrits dans un dispositif de « raccrochage » scolaire (SRE) ou professionnalisant (E2C et EPIDE) au moment de l'enquête. Après des prises de contact avec les responsables des dispositifs, le protocole d'enquête a été défini de telle sorte que la passation du questionnaire soit assurée par les adultes du dispositif. Ce mode de passation ainsi que le type de gouvernance du dispositif a pesé sur la construction de l'échantillon. L'implication des adultes de l'E2C et des enseignants en ML fut variable. En revanche, la mobilisation des formateurs de l'EPIDE a permis de recueillir un nombre important de questionnaires. Cela explique les écarts d'effectifs de jeunes selon le dispositif. Les questions posées portent sur le parcours scolaire, le rapport à l'école, les activités durant la période de « décrochage » scolaire, les raisons du « raccrochage » et le rapport au dispositif. Outre la fonction descriptive, ces questions permettent de mesurer la propension à être dans un dispositif plutôt qu'un autre selon l'effet des variables individuelles et environnementales. L'échantillon est composé de 2 694 jeunes, répartis entre des ML (17 %), des E2C (35 %) et des EPIDE (48 %).

L'objet de l'article est donc l'effet des inégalités sur le retour en formation des jeunes sans diplôme. Il porte sur les différences qui préexistent aux sorties précoces de l'école et se déplacent lors du retour en formation. L'article compare des jeunes en « raccrochage » scolaire en ML avec des jeunes en « raccrochage » professionnalisant en E2C ou EPIDE (voir encadré 2). Le « raccrochage » n'est pas réductible à ces dispositifs. Il en existe d'autres, chacun ayant une organisation et des publics spécifiques. Le choix de comparer le ML, l'E2C et l'EPIDE s'explique d'abord par la visée scolaire de l'un et professionnalisante des autres, ensuite par les critères distincts d'admission selon le dispositif, enfin par le type d'accompagnement à l'E2C et l'EPIDE. Dans la partie suivante, l'article présente d'abord le profil des jeunes dans ces dispositifs. Il mesure ensuite l'ajustement de la nature scolaire ou professionnalisante du « raccrochage » aux caractéristiques des jeunes sans diplôme. Dans une dernière partie, l'article réduit la focale sur les jeunes qui sont dans un DDC alors qu'ils auraient pu ou dû être en ML. Cette partie souligne la segmentation socio-sexuée du « raccrochage ». Elle pointe aussi la probabilité causale due à des facteurs scolaires, économiques et socio-démographiques d'être dans un dispositif plutôt qu'un autre. En conclusion, l'article invite à regarder le droit au retour en formation sous l'angle de l'adhérence des inégalités puisqu'il ne réduit pas les différences qui préexistent au « raccrochage ».

Le profil des jeunes selon la nature du dispositif

Un consensus existe sur la diversité des facteurs explicatifs du « décrochage » (De Witte, Cabus, Thyse *et al.*, 2013). Outre le sexe (un garçon a un risque de « décro-

cher » plus élevé qu'une fille), la nationalité (les élèves d'origine étrangère ou de parents nés à l'étranger « décrochent » plus souvent) est déterminante. Sur le plan scolaire, le « décrochage » est plus fréquent dans l'enseignement professionnel court. Le redoublement à l'école primaire augmente aussi la probabilité d'une sortie sans diplôme, au même titre que le climat scolaire ou la décision d'orientation. Enfin, les élèves de familles populaires et fortement marquées par des situations de précarité économique tout comme les élèves issus d'une famille nombreuse, monoparentale ou recomposée ont une probabilité plus grande de « décrocher ». La littérature sur le « décrochage » scolaire conclut donc au caractère multifactoriel du problème. Prenant acte de l'importance d'appréhender le « décrochage » dans la combinaison de facteurs de nature différente, le tableau 2 compare les caractéristiques des « décrocheurs » de l'enquête *Génération* du Céreq avec les jeunes de notre échantillon redressé de manière à le rendre le plus représentatif possible en fonction des informations disponibles (mais imparfaites) sur le poids des dispositifs enquêtés⁸.

Si le tableau 2 permet de pointer la persistance de l'effet des facteurs du « décrochage » sur le « raccrochage », il met aussi la lumière sur des différences

8 La représentativité est imparfaite pour trois raisons. La première est que l'on connaît mal à ce jour les effectifs nationaux des jeunes en ML : *plus de 2 600* selon le ministère de l'Éducation nationale (souligné par nous). La deuxième est que si les effectifs nationaux des jeunes en EPIDE sont bien renseignés, les effectifs des jeunes en E2C sont approximatifs. Ainsi, le rapport de la Cour des comptes sur l'accès des jeunes à l'emploi (2016, p.35) évalue avec précision le nombre de stagiaires à l'EPIDE (soit 3 400), mais indique que les E2C accueillent *près de 10 000 jeunes* (souligné par nous). La troisième, connexe aux deux autres, est l'éparpillement voire l'absence d'informations disponibles à l'échelle nationale sur les caractéristiques socio-démographiques de l'ensemble des jeunes dans les dispositifs enquêtés.

**Tableau 2. Caractéristiques des « décrocheurs » et des « raccrocheurs » (en pourcentages).
Échantillon redressé des « raccrocheurs »**

Caractéristiques	« Décrocheurs »	« Raccrocheurs »
Sexe		
Garçon	64,3	52
Fille	35,7	48
Âge	17,9	20,1
Redoublement avant la 6 ^e	37,7	57,5
Profession du père		
Ouvrier-Employé	50,5	39,5
Autre	49,5	60,5
Niveau de sortie		
Collège	24,3	19,6
CAP/BEP	47,8	34,8
Bac professionnel	18,9	25,7
Bac général et technologique	9	19,9
Raisons de l'arrêt des études*		
Lassitude de l'école	56,7	35,5
Difficultés économiques	19	37,8

Source : enquête auteur pour la colonne « Raccrocheurs » et enquête Céreq *Génération 2010* pour la colonne des « décrocheurs ». Cette colonne représente les jeunes non diplômés âgés de 16 à 25 ans ou n'ayant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale, et qui ne sont pas inscrits dans un dispositif de retour en formation au moment de la première interrogation de l'enquête *Génération*. Les jeunes retenus ont répondu non à la question suivante : « Êtes-vous inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ? ». Enquête *ad hoc* pour la colonne des « raccrocheurs ».

Lecture : après redressement de notre échantillon, sur 100 jeunes qui raccrochent 52 sont des garçons. Significativité : le test z de l'écart réduit confirme que les différences entre « décrocheurs » et « raccrocheurs » sont toutes significatives à 0,05.

Note : * : les questions sont : « As-tu arrêté l'école parce que tu en avais assez des études ? » et « As-tu arrêté l'école à cause de difficultés économiques ? ».

notables. Les garçons « décrochent » et « raccrochent » plus que les filles, mais les écarts se réduisent puisque la différence de 30 points environ dans le « décrochage » (64,3 % et 35,7 %) passe à 4 points dans le « raccrochage » (52 % et 48 %). Par ailleurs, si la sortie de l'école au niveau CAP/BEP est prédominante dans les deux cas, les écarts varient selon le niveau de sortie. L'écart est de 13 points au niveau CAP/BEP (47,8 % et 34,8 %). Il est de 7 points environ au niveau du baccalauréat professionnel (18,9 % et 25,7 %). Quant à l'écart parmi les jeunes de niveau baccalauréat général et technologique, il est le plus important puisqu'il augmente de 11 points environ (9 % et 19,9 %). Le tableau 2 souligne de plus la prédominance du redoublement dans la scolarité des « raccrocheurs » : 57,5 % ont redoublé à l'école primaire quand ils sont 37,7 % parmi les « décrocheurs ». Il montre aussi que si les raisons du

« décrochage » sont d'abord une lassitude de l'école (56,7 %) puis des difficultés économiques (19 %), la différence s'amenuise parmi les « raccrocheurs » (35,5 % et 37,8 %). En ce qui concerne la profession déclarée du père, la part des « ouvrier-employé » diminue parmi les « raccrocheurs ». Enfin, le tableau pointe une différence de deux années environ de l'âge des « raccrocheurs » par rapport aux « décrocheurs ».

Tous les « décrocheurs » ne devenant pas des « raccrocheurs », le tableau 2 dépeint ces derniers comme majoritairement des garçons, âgés de 20 ans environ et issus de l'enseignement professionnel. Leur origine sociale est plutôt favorisée, mais ils évoquent à parts presque égales des difficultés financières et une lassitude de l'école comme un motif de « décrochage ». Du reste, le motif économique prend plus d'acuité en croissant le type de dispositif avec la situation d'emploi du

Tableau 3. Situation professionnelle du représentant de famille (en pourcentages)

	Situation	
	Travaille	Ne travaille pas
Dispositif « Deuxième chance »	45,4	54,6
Microlycée	65	35
Total	46,9	53,1

Source : enquête auteur.

Lecture : 45,4 % des jeunes en DDC ont leur représentant de famille en emploi.

Significativité : < 0,001.

représentant de famille⁹. En DDC, 45 % environ des jeunes ont le représentant de famille (père ou mère) en emploi. Le taux passe à 65 % en ML (voir tableau 3)¹⁰.

Ces premiers résultats font voir le retour en formation comme un droit variable selon les caractéristiques des jeunes sans diplôme. Négliger cette variation reviendrait à escamoter les différences qui préexistent au « raccrochage » alors qu’elles vont à rebours du lien attendu entre le niveau de sortie de l’école et la nature du « raccrochage ». En effet, le critère d’admission en ML étant une sortie précoce en lycée d’enseignement général ou technologique, on devrait y trouver plutôt des jeunes ayant interrompu leur scolarité en classe de seconde, première ou terminale d’un lycée d’enseignement général et technologique. Or, le croisement du niveau scolaire avec le type de dispositif met en lumière l’ajustement imparfait du profil scolaire des jeunes à la nature du « raccrochage ». Dans le tableau 4, on peut voir que des jeunes potentiellement admissibles en ML sont dans un DDC. Sur 100 jeunes en DDC, 70 environ ont arrêté leur scolarité en lycée général et technologique. De plus, les jeunes ayant quitté le collège sont majoritairement en DDC, mais certains (3,3 %) sont en ML. De même, les jeunes sortis précocement d’un lycée professionnel sont surtout dans un DDC (93 %), mais 7 % environ sont en ML. À même niveau scolaire, les jeunes sans diplôme ne sont pas au même endroit.

Pour expliquer ces écarts, on a construit deux modèles mesurant *toutes choses égales par ailleurs* la probabilité d’être en DDC plutôt qu’en ML. Le premier

modèle (tableau 5) prend en compte tous les individus de l’échantillon tandis que le second modèle (tableau 6) est construit à partir du sous-échantillon de jeunes ayant arrêté leur scolarité en lycée d’enseignement général ou technologique, qui est le niveau requis pour accéder en ML. Cela permettra d’expliquer pourquoi certains sont à un endroit alors qu’ils pourraient être ailleurs, autrement dit pourquoi ils ne sont pas là où ils auraient dû (ou pu) être.

« Raccrochage » et vulnérabilité

Le tableau 5 mesure la probabilité des jeunes sans diplôme en retour en formation d’être en « raccrochage » professionnalisant plutôt que scolaire. On y remarque d’abord l’effet « protecteur » de la classe d’arrêt des études puisque les jeunes ayant quitté prématurément l’enseignement général et technologique ont moins de « risque » d’être en « raccrochage » professionnalisant. Ce résultat est cohérent puisque la condition pour entrer dans une SRE est précisément la dernière formation scolaire suivie. Le tableau montre aussi que la probabilité d’être en DDC est 2 fois plus élevée quand les jeunes sont passés par un conseil de discipline durant leur scolarité alors que le redoublement a un effet « protecteur » en ce sens où le « risque » d’être en DDC diminue quand les jeunes ont redoublé une classe. Le passé scolaire influe donc de différentes manières sur la nature du « raccrochage » puisque *toutes choses égales par ailleurs* l’indiscipline est liée au « raccrochage » professionnalisant et le redoublement au « raccrochage » scolaire. Autrement dit, les problèmes de comportement à l’école n’orientent pas dans la même direction le retour en formation que les difficultés d’apprentissage. Dans le premier cas, le DDC prolonge un désamour de l’école. Dans le deuxième cas, le ML évoque un lieu où les jeunes renouent voire se réconcilient avec l’école.

9 Dans l’ensemble, 50,1 % des pères et 48,4 % des mères travaillent, soit des taux significativement plus faibles que l’ensemble des personnes en France en âge de travailler qui sont en emploi (65,5 % en 2019 selon l’Insee).

10 La question est : « Quelle est situation actuelle du représentant de famille : travaille, est à la retraite, est en formation, est au chômage ».

Tableau 4. Niveau scolaire et type de « raccrochage » (en pourcentages)

Niveau scolaire	Dispositif	
	« Deuxième chance »	Microlycée
Collège	97,3	2,7
CAP/BEP	96,7	3,3
Lycée professionnel	93,1	6,9
Lycée général et technologique	69,8	30,2
Total	68,5	31,5

Source : enquête auteur.

Lecture : sur 100 jeunes ayant arrêté leur scolarité au collège, 97 environ sont dans un DDC et 3 en ML.

Significativité : < 0,001.

Le tableau 5 pointe ensuite l'effet du sexe : la probabilité des garçons d'être en « raccrochage » professionnalisant plutôt que scolaire est 2,4 fois supérieure par rapport aux filles. Cet écart est dû aux modes de vie différenciés qui font que le sérieux que les filles placent dans le travail scolaire contraste avec l'image dévalorisée que s'en font les garçons à un âge où la quête d'identité virile est incompatible avec l'exigence de soumission (Rouyer, Croity-Belz & Preteur, 2010 ; Duru-Bellat, 2009). Comme Bernard et Michaut l'ont montré (2017 et 2018), la socialisation genrée et les expériences significatives des garçons et des filles ont des effets sur le retour en formation : les garçons se détournent des études après avoir abandonné l'école tandis que les filles restent en phase avec l'école (au sens large du terme) y compris après l'avoir quittée précocement¹¹. On repère aussi dans le tableau l'effet sur la trajectoire de retour en formation des dispositifs d'accompagnement et d'orientation intervenant en amont du « raccrochage ». La mission locale¹², dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans et sortis du système scolaire, affiche un coefficient de 2,5. À l'inverse, le centre d'information et d'orientation, un dispositif dévolu à la recherche d'informations sur les formations et l'accompagnement des jeunes dans la construction

11 On note que les garçons et les filles sont à parts égales au ML (50,5 % et 49,5 %), mais que des différences genrées caractérisent les DDC. Tandis que les filles sont majoritaires à l'E2C (sur 100 jeunes, 55 sont des filles), les garçons sont très nombreux à l'EPIDE (sur 100 jeunes, 73 sont des garçons). Ces écarts évoquent l'autocensure des filles lors des vœux d'orientation scolaire (Guichard & Huteau, 2007 ; Vouillot, 2014). L'accompagnement d'inspiration militaire détourne les filles de l'image « virile » de l'EPIDE.

12 Le « risque » que représente la mission locale s'explique aussi par son rôle de prescripteur des E2C.

d'un projet d'études, « protège » du DDC. Enfin, le tableau montre que la probabilité d'être dans un DDC plutôt qu'en ML est plus de deux fois supérieure quand les difficultés économiques sont un motif du « décrochage », et que la situation professionnelle du père est l'absence d'emploi (dans ce cas, la probabilité du jeune est 2 fois supérieure d'être en DCC). Mais ces critères économiques prennent plus d'acuité quand le retour en formation fait l'objet d'une « rémunération »¹³, c'est-à-dire de l'allocation et de la prime versées le temps de leur formation (outre la gratuité de l'hébergement et de la restauration à l'EPIDE). Le « risque » relatif d'être en DDC est environ 5 fois plus élevé quand le « raccrochage » est « rémunéré », conditionnellement aux facteurs pris en compte dans le modèle. C'est dire si le facteur économique prédomine le retour en formation dans un dispositif professionnalisant.

La séparation des jeunes selon des paramètres genrés, scolaires et économiques prêche pour un « raccrochage » ségrégué, d'autant que cette séparation gagne en visibilité quand elle intervient sur la nature du « raccrochage » des jeunes qui ont arrêté leur scolarité au lycée. Une analyse resserrée sur les jeunes éligibles à un ML mais qui n'y sont pas permettrait de dire si leur présence dans un DDC est révélatrice d'un retour en formation qui, comme le fait remarquer Prost (1986) au sujet de l'élévation des taux de scolarisation et de la démocratisation quantitative, ne supprime pas les inégalités, mais les déplace seulement. Auquel cas il sera possible de conclure au « raccrochage » comme un phénomène ségréguatif. Par conséquent, un sous-échantillon a été construit sur la base des 344 jeunes

13 La question posée est : « Avez-vous choisi ce dispositif parce que la formation est rémunérée ? ».

**Tableau 5. Modèle 1 : Probabilité d'être dans un DDC plutôt qu'un ML.
Régression logistique binaire. N=2 694.**

	R ² de Nagelkerke : 0,51	Odds Ratio	Significativité
Caractéristiques socio-démographiques	Sexe : Garçon (réf. Fille)	2,4	***
	Âge	0,86	*
	PCS du père : (réf. Cadre, profession intellectuelle, profession intermédiaire)		
	Artisan, Commerçant		ns
	Employé		ns
	Ouvrier		ns
	PCS de la mère : (réf. Cadre, profession intellectuelle, profession intermédiaire)		
	Artisan, Commerçant		ns
	Employé		ns
	Ouvrier		ns
Femme au foyer		ns	
Passé scolaire	Situation professionnelle du père : Ne travaille pas (réf. Travaille)	2,1	***
	Situation professionnelle de la mère : Ne travaille pas (réf. Travaille)		ns
	Conseil de discipline : Oui (réf. Non)	1,9	*
	Exclusion : Oui (réf. Non)		ns
	Redoublement : Oui (réf. Non)	0,5	**
	Mauvaise entente avec les enseignants : Oui (réf. Non)		*
	Mauvaise orientation : Oui (réf. Non)		ns
	Ennui : Oui (réf. Non)		ns
Problèmes de santé		ns	
Difficultés économiques	2,4	***	
« Décrochage »	Durée du « décrochage » : moins d'un an (réf. Plus d'un an)		ns
	Mission locale : Oui (réf. Non)	2,5	***
	CIO : Oui (réf. Non)	0,1	***
	Classe d'arrêt des études (réf. CAP/BEP)		
	Collège		ns
	Enseignement général ou technologique	0,2	***
Enseignement professionnel		ns	
« Raccrochage »	Le plus près : Oui (réf. Non)		ns
	Ne connaît pas d'autres dispositifs (réf. En connaît d'autres)		ns
	Rémunération : Oui (réf. Non)	5,3	***

Source : auteur.

Lecture : *toutes choses égales par ailleurs*, les garçons ont 2,4 fois plus de chances que les filles (modalité de référence) d'être dans un DDC. Seuil de significativité : * : compris entre 0,05 et 0,10 ; ** : compris entre 0,05 et 0,01 ; *** : inférieur à 0,01 ; ns : non significatif. Les prédictors du modèle expliquent 45 % de la variabilité dans le « risque » d'être en DDC.

ayant arrêté leur scolarité au lycée d'enseignement général. Ils sont 69,8 % en DDC et 30,2 % en ML. Il est opportun de noter que, parmi les jeunes en DDC, 59,3 % déclarent avoir choisi ce dispositif parce que la formation est rémunérée alors que ce motif n'est évoqué que par 8 % des jeunes en ML. Cela représente 124 individus dans le premier cas et seulement 7 individus dans le second cas, soit un nombre d'observations insuffisant¹⁴. La raison est qu'à la différence des DDC, le ML n'ouvre aucun droit au titre de stagiaire de la formation. Il faut donc lire les coefficients du tableau 6 en gardant à l'esprit ces paramètres¹⁵.

Le tableau 6 réaffirme l'effet du sexe : les garçons ont 2,3 fois plus de chance que les filles d'être dans un DDC¹⁶. Il confirme qu'à niveau scolaire équivalent, les filles ont des aspirations professionnelles sinon plus élevées du moins différentes des garçons. D'une certaine manière, les « raccrocheuses » refont au ML ce que les filles font déjà à l'école, en l'occurrence construire un projet scolaire et professionnel plus ambitieux que les garçons. En cela, le « raccrochage » scolaire transpose les écarts genrés, déjà présents au lycée, de perception des études et de l'utilité du diplôme. Par ailleurs, le tableau montre que la mauvaise entente avec les enseignants et l'ennui à l'école « protègent » du DDC. Le « raccrochage » scolaire semble être une manière de refaire ce que l'école a cassé sur le plan relationnel et sur le plan des apprentissages. De ce point de vue, les aménagements pédagogiques et la souplesse du règlement permettent aux jeunes de renouer sereinement avec les études. Le tableau permet ensuite de réévaluer le poids de la dimension économique approchée par l'inactivité des parents et le type d'emploi : la probabilité d'être en « raccrochage »

professionnalisant est supérieure de 3 fois quand le père n'est pas en emploi, de 6 fois environ quand la mère occupe un emploi d'ouvrier et de 8 fois environ quand elle est une « mère au foyer ». Par ailleurs, la proximité géographique du dispositif est un facteur discriminant : la probabilité d'être en DDC augmente quand il est proche¹⁷.

Ces constats, auxquels il faut ajouter la rémunération versée par le DDC, orientent l'explication de la nature scolaire ou professionnalisante du retour en formation sur les coûts environnementaux du « raccrochage » que les jeunes en fragilité économique assument difficilement. Cette fragilité fait partie des facteurs du « décrochage », mais contribue à la croyance dans l'inutilité du diplôme chez les « décrocheurs » qui arbitrent entre les difficultés à s'insérer professionnellement malgré le diplôme et les opportunités de travail rémunéré en dépit de l'absence de titre scolaire (Zaffran & Vollet, 2017). Les difficultés économiques font voir le « raccrochage » professionnalisant comme une opportunité d'indépendance économique à court terme. Auquel cas la présence dans un DDC résulterait d'une vulnérabilité plus socio-économique que scolaire, subie par des jeunes ayant ravalé leurs ambitions scolaires à un niveau d'autant plus bas que les acteurs des dispositifs d'accompagnement ne les encouragent pas à s'engager dans la voie scolaire (Zunigo, 2010). Mais le « raccrochage » professionnalisant est « risqué » pour deux raisons. La première est qu'il oblige (du moins dans un premier temps) les jeunes les plus vulnérables à faire le deuil des métiers trop ambitieux, car inaccessibles sans un titre scolaire. La deuxième est que le « raccrochage » professionnel est une promesse d'emploi partiellement tenue (en 2019, 15 % des jeunes passés par l'E2C sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et 20 % sont en contrat de travail¹⁸), et vers des contrats aidés ou des emplois difficiles et précaires (Denecheau, Houdeville & Mazaud, 2015). Alors que plus de 60 % des jeunes en attendant un emploi, les résultats en matière d'accès à l'emploi seront « décevants », pour reprendre l'expression de la Cour des comptes dans son rapport sur l'accès des jeunes à l'emploi, puisque seulement un tiers environ aura soit un contrat en alternance, soit un contrat de

14 Il faut au moins 10 observations pour lesquelles $Y = 0$ et $Y = 1$ pour chaque variable X introduite dans le modèle 6. Dans le modèle 5, le nombre d'observations est de 25. Ce n'est pas la faiblesse du nombre qui étonne mais le nombre d'individus rémunérés alors que la nature du dispositif ne donne pas droit à la reconnaissance de stagiaire de la formation professionnelle. Ce ne sont pas des erreurs de codage mais des cas rendus inhabituels par l'aide financière exceptionnelle d'un conseiller en mission locale.

15 Le croisement des variables « dispositif » et « rémunération » donne un odds ratio de 16,6. Cela veut dire que sans prendre en compte l'effet d'autres variables, l'effet de la rémunération est presque 17 fois plus élevé dans le cas des DDC que des ML.

16 La variable « Domaine d'activité » a été intégrée au modèle pour tester l'hypothèse de l'effet de la proximité des parents avec la culture scolaire sur les parcours des enfants. Cette hypothèse visait à montrer qu'au même titre que les parcours de réussite scolaire (Kherroubi, Garnier & Monceau, 2008), la proximité des parents avec la culture scolaire expliquerait la présence des enfants en ML. Le tableau 4 infirme cette hypothèse.

17 La question du choix du dispositif est à choix multiples, avec une modalité « parce que c'est le plus proche de votre domicile ». Le critère de proximité intervient dans l'évaluation du coût économique du « raccrochage ».

18 Voir en ligne : <<https://reseau-e2c.fr/chiffres-cles>> (consulté le 10 juin 2021).

Tableau 6. Modèle 2 : Probabilité d'être dans un DDC plutôt qu'un ML à niveau scolaire identique. Régression logistique binaire. N=344.

	R ² de Nagelkerke : 0,45	Odds Ratio	Significativité	
Caractéristiques socio-démographiques	Sexe : Garçon (réf. fille)	2,3	***	
	Âge		ns	
	PCS du père : (réf. Cadre, profession intellectuelle, profession intermédiaire)	Artisan, Commerçant		ns
		Employé		ns
		Ouvrier		ns
	PCS de la mère : (réf. Cadre, profession intellectuelle, profession intermédiaire)	Artisan, Commerçant		ns
		Employé		ns
		Ouvrier	5,7	**
		Femme au foyer	7,7	***
	Situation du père : Ne travaille pas (réf. Travaille)	3,1	***	
Situation de la mère : Ne travaille pas (réf. Travaille)		ns		
Passé scolaire	Conseil de discipline : Oui (réf. Non)		ns	
	Exclusion : Oui (réf. Non)		ns	
	Redoublement : Oui (réf. Non)		ns	
	Mauvaise entente avec les enseignants : Oui (réf. Non)	0,3	**	
	Mauvaise orientation : Oui (réf. Non)		ns	
	Ennui : Oui (réf. Non)	0,3	***	
	Problèmes de santé		ns	
	Difficultés économiques	2,2	*	
« Décrochage »	Durée du « décrochage » : moins d'un an (réf. Plus d'un an)		ns	
	Mission locale : Oui (réf. Non)	2,7	***	
	CIO : Oui (réf. Non)	0,2	***	
« Raccrochage »	Le plus près : Oui (réf. Non)	2	*	
	N'en connaît pas d'autres		ns	

Source : auteur.

Lecture : *toutes choses égales par ailleurs*, les garçons ont 2,3 fois plus de chance que les filles (modalité de référence) d'être dans un DDC comparativement à un ML. Seuil de significativité : * : compris entre 0,05 et 0,10; ** : compris entre 0,05 et 0,01; *** : inférieur à 0,01; ns : non significatif.

travail, soit un contrat aidé (Cour des comptes, 2016, p.27-52). La vulnérabilité les contraint à s'orienter vers une formation aux finalités de mobilisation qui reste soumise à une logique d'activation, par conséquent d'insertion professionnelle aux marges de l'emploi, alors même que cette formation et les emplois probables temporisent plus qu'ils ne règlent l'urgence de leur situation.

Conclusion

Après qu'ils ont quitté l'école, les jeunes sans diplôme disposent d'un droit au retour en formation *a priori* suffisamment ouvert pour leur permettre de recourir à un dispositif adapté à leur projet, et bénéficier d'un accompagnement ajusté à leur motivation. Nos résultats montrent que leur profil socio-économique joue plus que leur niveau scolaire sur le type de dispositif dans lequel ils sont. Au fond, la séparation des « raccrocheurs » et « raccrocheuses » n'est pas un problème en soi pour peu que la nature des dispositifs, outre le niveau de qualification des jeunes, s'ajuste à leur projet. Le problème est dans la seconde séparation socio-économique qui conditionne la nature du retour aux études à des facteurs indépendants du niveau scolaire, laissant à penser que cela oriente aussi le projet des jeunes selon la nature des emplois auxquels le dispositif doit les conduire.

Bien que partis du même endroit, les jeunes sans diplôme ont des trajectoires de retour en formation différentes selon les conditions sociales et économiques. Il y a ce que Duru-Bellat (2009, p.5) nomme une « mémoire des inégalités », à savoir une adhérence lors du retour en formation des différences qui sanctionnent et creusent des inégalités. Les inégalités sont repoussées dans le temps et dans l'espace. Ces inégalités interviennent sur le processus d'orientation scolaire des élèves à réussite identique (Ichou & Vallet, 2012). Elles persistent sous une autre forme après l'école, faisant du retour en formation un droit donné aux jeunes sans diplôme sans les confondre. Il permet de retourner en formation, mais divise ceux et celles qui le font valoir selon des critères socio-économiques qui préexistent au « raccrochage ». Cela n'est pas sans rappeler les travaux de Coleman (1966) puis de Jencks (1972) qui affirment que la réduction des inégalités scolaires n'est pas envisageable sans la réduction des inégalités économiques et sociales en amont de l'école. Faute de quoi, l'école continuera de concentrer des élèves dans des écoles socialement homogènes.

De ce point de vue, les dispositifs de retour en formation ne sont pas exempts d'une homogénéité sociale due à l'effet d'emboîtement des conditions du passé aux conditions présentes. En préservant l'ancien dans le nouveau, le retour en formation sépare les jeunes sans diplôme sur une base d'une ségrégation socio-économique. Les jeunes sans diplôme qui retournent en formation connaîtront des parcours différents même si aucune inégalité sociale supplémentaire ne vient se greffer lors du « raccrochage ». Des jeunes qui auraient pu être en ML sont dans des dispositifs prévus pour les remobiliser, les former et les accompagner vers des métiers d'exécution et des emplois peu qualifiés.

Les résultats ont quelques limites. D'abord, ils supposent de resituer le ML, l'E2C et l'EPIDE dans le vaste ensemble des dispositifs soit de remobilisation scolaire soit de formation professionnelle préqualifiante ou qualifiante, qui peut aussi conduire à un diplôme. Ensuite, ils devraient être replacés dans les contextes locaux d'emploi dans la mesure où l'effet de l'adaptation locale des diplômés pèse sur les trajectoires des non-diplômés après qu'ils ont quitté le dispositif de « raccrochage » (Kogut-Kubiak, Quenson & Ryk, 2020; Di Paola & Moullet, 2018). Enfin, les ressources économiques dont disposent les jeunes sont approchées de manière indirecte, par des « proxy » qui fournissent des indices sur leur situation mais ne la mesurent pas directement. Des études sont à mener sur des échantillons plus importants et au sein de dispositifs plus variés. En dépit de ces limites, les résultats montrent qu'à niveau scolaire équivalent et pour l'échantillon considéré, le droit au retour en formation ne réduit pas les différences qui préexistent au « raccrochage » de nature scolaire ou professionnalisante. Dans un cas, le « raccrochage » sécurise les parcours des jeunes sans diplôme déjà avantagés. Il leur redonne des avantages scolaires, renforçant ainsi leurs avantages initiaux. Dans l'autre cas, il contient le risque inhérent aux emplois de bas niveau de qualification. Au regard de nos résultats et considérant les probables conséquences du retour en formation sur les trajectoires scolaires ou professionnelles, le « raccrochage » des jeunes sans diplôme est *ségrégatif*.

Joël Zaffran

Université de Bordeaux, Faculté de sociologie, Centre
Émile Durkheim (UMR CNRS 5116)
joel.zaffran@u-bordeaux.fr

Bibliographie

- AFSA C. (2013). « Qui décroche ? ». *Éducation et formations*, n° 84, p. 9-19.
- BERNARD P.-Y. (2011). *Le décrochage scolaire*. Paris : PUF.
- BERNARD P.-Y. (2018). « L'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire : inégalités et non-recours ». *Formation emploi*, n° 143, p. 33-55.
- BERNARD P.-Y. & MICHAUT C. (2017). « Filles et garçons face au décrochage scolaire ». In H. Buisson-Fenet (dir.), *École des filles, école des femmes*. Bruxelles : De Boeck, p. 25-42.
- BERNARD P.-Y. & MICHAUT C. (2018). « Décrocher, et après ? Les effets de l'expérience scolaire sur le devenir des élèves ». *Formation emploi*, n° 144, p. 15-34.
- BOUHIA R., GARROUSTE M., LEBRÈRE A., RICROCH L. & DE SAINT POL T. (2011). « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ? ». *Économie et statistique*, n° 443, p. 29-50.
- CHARRIÈRE S. & ROGER P. (2020). *Formation obligatoire des 16-18 ans. Passer d'un droit formel à un droit réel. Rapport remis au Premier ministre*. En ligne : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/272836-formation-obligatoire-des-16-18-ans>> (consulté le 10 juin 2021).
- CHEVALIER T. (2018). *La jeunesse dans tous ses États*. Paris : PUF.
- COLEMAN J. (1966). *Equality and Educationnel Opportunity*. Washington : US Department of Health, Education and Welfare.
- COUPPIÉ T., DUPRAY A., EPIPHANE D. & MORA V. (2018). « 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions ». *Céreq Essentiels*, n° 1.
- COUR DES COMPTES (2016). *L'accès des jeunes à l'emploi. Construire des parcours, adapter les aides*. Rapport public thématique.
- DENECHÉAU B., HOUDEVILLE G. & MAZAUD C. (2015). *À l'école de l'autonomie. Épreuves et enjeux des dispositifs de deuxième chance*. Paris : L'Harmattan.
- DE WITTE K., CABUS S., THYSSE G., GROOT W. & MAASSEN-VAN DEN BRINK H. (2013). « A critical review of the literature on school dropout ». *Educational Research Review*, vol. 10, p. 13-28.
- DI PAOLA V. & MOULLET S. (2018). « Quel rôle pour le marché du travail local sur le risque de décrochage scolaire ? ». *Formation emploi*, n° 144, p. 95-116.
- DOUAT E. (2011). *L'école buissonnière*. Paris : La Dispute.
- DUBAR C. (dir.) (1987). *L'autre jeunesse. Jeunes stagiaires sans diplôme*. Lille : Presses universitaires de Lille.
- DURU-BELLAT M. (2009). « Appréhender les inégalités dans et par l'enseignement supérieur : spécificité des mesures, spécificité des processus ? ». *Notes et documents, Observatoire sociologique du changement*, n° 2009-04.
- GLASMAN D. & ŒUVREARD F. (dir.) (2004). *La déscolarisation*. Paris : La Dispute.
- GOFFETTE C. & RECOTILLET I. (2014). « Décrocher un diplôme, une deuxième chance pour l'insertion des non-diplômés ? ». *Bref du Céreq*, n° 329.
- GUICHARD J. & HUTEAU M. (dir.) (2007). *Orientation et insertion professionnelle. 75 concepts clés*. Paris : Dunod.
- HENRARD V. & ILARDI V. (dir.) (2017). « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 ». *Céreq Enquêtes*, n° 1.
- HOUDEVILLE G. (2015). « Faire peau neuve. La réhabilitation des jeunes sans qualification à l'EPIDE » In B. Denecheau, G. Houdeville & C. Mazaud (dir.), *À l'école de l'autonomie. Épreuves et enjeux des dispositifs de deuxième chance*. Paris : L'Harmattan, p. 157-225.
- ICHOU M. & VALLET L. A. (2012). « Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Évolution en France en quatre décennies ». *Éducation & formations*, n° 82, p. 9-18.
- JANOSZ M., LE BLANC M., BOULERICE B. & TREMBLAY R. E. (2000). « Predicting different types of school dropouts: A typological approach with two longitudinal samples ». *Journal of Educational Psychology*, vol. 92, n° 1, p. 171-190.
- JENCKS C. (1972). *Inequality, a Reassessment of the Effect of Family and Schooling in America*. New York : Basic Book.
- KHERROUBI M., GARNIER P. & MONCEAU G. (2008). *Des parents dans l'école*. Paris : Érès.
- KOGUT-KUBIAK F., QUENSON E. & RYK F. (2020). « L'adaptation locale des diplômés ». *Céreq Études*, n° 33.
- MERLE P. (2009). *La démocratisation de l'enseignement*. Paris : La Découverte.
- MERLE P. (2012). *La ségrégation scolaire*. Paris : La Découverte.
- MILLET S. & THIN D. (2005). *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*. Paris : PUF.
- MILLET M. & MOREAU G. (dir.) (2011). *La société des diplômés*. Paris : La Dispute.
- PIRONE F. & RAYOU P. (2012). « Nouveaux internes, anciens décrocheurs : de l'évolution de la forme scolaire ». *Revue française de pédagogie*, n° 179, p. 49-62.
- PROST A. (1986). *L'enseignement s'est-il démocratisé ?* Paris : PUF.
- ROUYER V., CROITY-BELZ S. & PRETEUR Y. (dir.) (2010). *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte. Expliquer les différences, penser l'égalité*. Toulouse : Érès.
- TIFFON G., MOATTY F., GLAYMANN D. & DURAND J.-P. (2018). *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- VOUILLLOT F. (2014). *Les métiers ont-ils un sexe ? Pour sortir des sentiers battus de l'orientation des filles et des garçons*. Paris : Belin.
- WEIXLER F. (2014). *Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*. rapport du SGMAP et de la DGESCO.

- ZAFFRAN J. (2014). « Le décrochage de haut en bas ». In T. Berthet & J. Zaffran (dir.), *Le décrochage scolaire. Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p.43-60.
- ZAFFRAN J. & VOLLET J. (2016). « Comment faire pour refaire ? Les décrocheurs scolaires qui rattrapent ». *Éducation & formations*, n°90, p.113-128.
- ZAFFRAN J. & VOLLET J. (2017). « Est-il raisonnable de ne pas croire au diplôme ? Le cas des décrocheurs scolaires ». *Éducation & formations*, n°94, p.149-162.
- ZAFFRAN J. & VOLLET J. (2018). *Zadig après l'école. Pourquoi les décrocheurs scolaires rattrapent-ils ?* Lormont : Le Bord de l'Eau.
- ZUNIGO X. (2010). « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°184, p.58-71.